

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 29 Janvier 2010

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 1/06

OBJET : Budget primitif 2010 : Espaces Naturels Sensibles.

RÉSUMÉ : Les dépenses d'investissement proposées sur l'ensemble des 3 programmes relatifs aux Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) sont de 2 663 598,25 €. Les dépenses de fonctionnement proposées sur l'ensemble des 3 programmes sont de 2 064 057 €. Les recettes d'investissement proposées sur l'ensemble des 3 programmes sont de 341 342 €. Les recettes de fonctionnement proposées sur l'ensemble des 3 programmes sont de 5 602 340 €, sensiblement identiques à 2009.

Ce budget qui vous est proposé au titre des Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) permettra globalement :

- de poursuivre la réalisation de l'élaboration du schéma départemental des ENS, qui entrainera en 2011 une priorisation des actions en matière de protection des espaces naturels,
- de réaliser l'aménagement de l'ENS « Le Chemin des Roses » entre Coubert et Yèbles, ainsi que le lancement de l'aménagement des « Bords de Marne » à La Ferté-sous-Jouarre, et « les Tufs » de Vernou-la-Celle,
- de poursuivre les opérations d'entretien d'ENS et d'évaluation de la gestion menée par le Département,
- de poursuivre nos partenariats notamment ceux liés à l'Atlas Dynamique de la Biodiversité, dont le 3^{ème} colloque relatif aux derniers résultats et la livraison du premier tome sur la flore sont prévus en juin 2010,

- de soutenir financièrement les collectivités locales qui sont engagées dans la préservation de la biodiversité de leur territoire, notamment en s'inscrivant en 2010 dans le projet de trame verte et bleue, au travers de la mise en place de subventions éco-conditionnées dans le domaine de la randonnée.

A – PROGRAMME « ESPACES NATURELS SENSIBLES / ÉTUDES, ACQUISITIONS ET TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE DÉPARTEMENT »

A - I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

A - I – 1 OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
ENS/Entretien	235 000
Total de l'enveloppe de dépenses 2010	235 000

D'un montant quasi identique à celui de 2009, cette opération regroupe l'ensemble des actions permettant la mise en œuvre de la gestion des ENS acquis par le Département. Il s'agit d'assurer l'entretien des espaces et la préservation de la biodiversité pour l'ensemble des parcelles, qu'elles soient accessibles ou pas, et de garantir les bonnes conditions d'accueil du public pour les 18 sites ouverts à ce jour.

A - I – 2 RAPPEL DE L'OPERATION DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2010

Le tableau qui suit détaille l'opération de dépenses sur autorisations d'engagement antérieures au BP 2010 pour laquelle des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération	CP 2010
ENS/Suivi écologique	2009	30 000	30 000
Total des CP 2010			30 000

Cette opération est directement liée à la mise en œuvre de l'axe stratégique n° 3 de la politique ENS votée le 30 janvier 2009, relatif à l'amélioration et l'évaluation écologique des ENS départementaux. Elle permet de réaliser des inventaires de la faune et de la flore nécessaires à cette évaluation.

Le total des crédits de paiement 2010 s'élève à 265 000 € pour les dépenses de fonctionnement.

A - II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
ENS/Natura 2000	4 540
Total de l'enveloppe de recettes 2010	4 540

Le Marais d'Episy a été recensé comme site Natura 2000. A ce titre, il peut bénéficier d'aides financières européennes dans le cadre d'un contrat, validé lors de notre séance du 26 juin 2009. Le Département s'engage à mettre en œuvre les prescriptions de gestion prévues dans le Document d'Objectif (DOCOB). D'une durée de cinq années, il permettra d'obtenir 26 925 € de recettes, dont 4 540 € pour l'année 2010.

A - III - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

A - III - 1 OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2010
ENS/Acquisitions	300 000	130 000
ENS/Aménagement du bois le Comte	650 000	40 000
ENS/Etudes et travaux	40 000	40 000
Total de l'AP de dépenses 2010	990 000	210 000

1) Acquisitions d'Espaces Naturels Sensibles

L'opération 2010 est reconduite à l'identique. Le schéma des ENS, prévu dans l'axe stratégique n° 1 de la politique relative aux ENS est en cours d'élaboration. Il fixera les priorités d'acquisition des sites ou parties de sites ayant été identifiés comme porteurs d'enjeux majeurs en terme de préservation de la biodiversité.

2) Aménagement du Bois le Comte

L'opération de 650 000 € concerne l'espace naturel sensible du Bois le Comte à Nanteuil-lès-Meaux, Fublaines et Boutigny. Il est prévu d'aménager ce site boisé de près de 70 ha aux portes de l'agglomération de Meaux, en vue de l'ouvrir au public. Les 40 000 € proposés en CP 2010 sont

nécessaires à la réalisation de plans topographiques et d'inventaires complémentaires avant le lancement des études d'aménagement.

3) Etudes et Travaux

Cette opération, diminuée de plus de 40 % par rapport à 2009, regroupe diverses interventions, notamment la démolition de bungalows sur certaines parcelles, la pose de panneaux sur des sites ENS ouverts au public, ou des frais de géomètres dans le cadre d'acquisitions.

A - III - 2 RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2010

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses antérieures au BP 2010 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération	CP 2010
Aménagement Chemin des Roses	2003	1 095 000,00	546 083,32
Aménagement du Parc de Livry	2004	390 000,00	44 354,52
ENS/Acquisitions	2005	645 000,00	4 064,78
ENS/Acquisitions	2007	300 000,00	30 000,00
ENS/Acquisitions	2008	2 000 000,00	15 000,00
ENS/Aménagement du site géologique de Vernou-la-Celle	2008	200 000,00	195 002,94
ENS/Acquisitions	2009	300 000,00	170 000,00
ENS/Aménagement du bois de la Bergette	2009	420 000,00	200 000,00
ENS/Etudes aménagement des Olivettes à Trilbardou	2009	30 000,00	14 500,00
ENS/Plans de gestion	2009	100 000,00	90 000,00
Total des CP 2010			1 309 005,56

Les crédits de paiement inscrits en 2010 sur ces dix opérations créées antérieurement, permettent de poursuivre ou d'achever les aménagements ou les acquisitions d'ENS en cours.

Il est à préciser qu'en ce qui concerne « le Chemin des Roses », les travaux ont commencé. Prévus sur 8 km de Coubert à Yèbles, ils vont permettre d'ouvrir un chemin qui viendra compléter les 9,5 km existants de Servon à Coubert.

L'aménagement du site géologique de Vernou-la-Celle est également prévu courant 2010. Ce dernier, remis gracieusement en 2008 par la Commune au Département, mérite une valorisation auprès du public, du fait de son intérêt historique reconnu d'intérêt majeur dans l'inventaire géologique départemental.

Les travaux relatifs au « Bois de la Bergette », situé le long de la Marne, devraient débiter en fin d'année. Ce site viendra compléter, sur la commune de La Ferté-sous-Jouarre, l'ENS départemental ouvert au public du « Bois de la Barre ».

Enfin, pour répondre à l'objectif d'amélioration et d'évaluation écologique des ENS inscrit dans l'axe n° 3 de la politique ENS, il est prévu de réaliser des plans de gestion sur l'ensemble des ENS gérés par le Département. Les crédits inscrits en 2010 vont permettre de poursuivre l'élaboration de ces plans.

Le total des crédits de paiement 2010 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 1 519 005,56 € pour les dépenses d'investissement.

A - IV - RECETTES D'INVESTISSEMENT

A - IV - 1 OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME DE RECETTES 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2010
ENS/Acquisitions	256 342	256 342
ENS/Aménagement du Chemin des Roses	185 000	85 000
Total de l'AP de recettes 2010	441 342	341 342

Ces inscriptions de crédits sont, d'une part, en lien avec l'aménagement du « Chemin des Roses » évoqué ci-dessus et, d'autre part, avec l'acquisition des « Olivettes » à Trilbardou, dont la signature de la convention financière vous est proposée ci-dessous.

Concernant l'aménagement du « Chemin des Roses », l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France (AEV) et la Région Ile-de-France ont été sollicitées pour l'obtention d'un soutien financier de ce projet.

A - IV - 2 SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIERE AVEC L'AGENCE DES ESPACES VERTS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE POUR L'ACQUISITION DES « OLIVETTES » À TRILBARDOU

Par décision de son Conseil d'administration du 22 septembre 2009, l'AEV a attribué au Département une aide de 256 342 €, destinée à soutenir l'acquisition des « Olivettes » à Trilbardou. Cette aide vient en complément de celle précédemment versée en 2008 par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (511 200 €). Ainsi, le cumul de ces deux aides s'élève à 767 542 €.

Afin de finaliser définitivement ce partenariat financier avec l'AEV et si vous en êtes d'accord, je vous remercie de bien vouloir m'autoriser à signer le projet de convention, tel qu'annexé au projet de délibération correspondant.

Le total des crédits 2010 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 341 342 € pour les recettes d'investissement.

B – PROGRAMME « ESPACES NATURELS SENSIBLES / SUBVENTIONS AUX COMMUNES »

B - I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
ENS/Subventions entretien communes et EPCI	200 000
Total de l'enveloppe de dépenses 2010	200 000

L'opération proposée correspond à l'action du Département pour aider les collectivités locales à mettre à disposition du public des espaces naturels entretenus et accueillants pour le public (ENS, forêts, ...).

Huit collectivités ont bénéficié d'une aide départementale en 2009 :

- Achères-la-Forêt pour l'entretien de la Platière de Meun,
- Le Syndicat du Chemin des roses pour l'entretien de l'ENS départemental,
- Chevry-Cossigny, Saint-Fargeau-Ponthierry, Nemours, Samois-sur-Seine et le San du Val-Maubuée pour l'entretien des forêts communales ouvertes au public,
- Yèbles pour l'entretien de son alignement de tilleuls, classé à l'inventaire des arbres remarquables.

Les crédits sont stables comparativement au BP 2009.

B - II - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

B - II - 1 OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2010
ENS/Subventions acquisition ou aménagement	300 000	60 000
ENS/Subventions randonnée	200 000	50 000
Total de l'AP de dépenses 2010	500 000	110 000

Ces opérations correspondent aux aides que le Département octroie aux communes dans le cadre des acquisitions foncières, de l'aménagement de leurs espaces naturels, de l'acquisition, la réhabilitation et l'aménagement de chemins de randonnée.

Les aides, liées à la randonnée, seront conditionnées selon divers éco-critères qui seront soumis à votre approbation en 2010. Ce nouveau mode d'attribution permettra de répondre à l'objectif 42 de l'agenda 21. Il est à noter que les communes, contactées dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées sont particulièrement réceptives à cette démarche qui contribue localement à la préservation de la biodiversité.

B - II - 2 RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2010

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses antérieures au BP 2010 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération	CP 2010
ENS/Subventions acquisition ou aménagement	2002	258 922,05	12 656,82
ENS/Subventions acquisition ou aménagement	2003	895 304,96	18 785,00
Randonnée – subventions aux collectivités	2004	251 672,35	40 486,13
ENS/Subventions acquisition ou aménagement	2004	930 034,00	34 549,73
Randonnée – subventions aux collectivités	2005	244 410,00	74 652,69
ENS/Subventions acquisition ou aménagement	2005	1 908 223,63	8 275,18
ENS/Subventions acquisition ou aménagement	2006	965 146,00	30 785,00
ENS/Subventions randonnée	2006	211 894,00	69 330,27
ENS/Subventions acquisition ou aménagement	2007	862 028,00	11 084,87
ENS/Subventions randonnée	2007	221 323,00	90 685,00
ENS/Subventions acquisition ou aménagement	2008	536 198,00	166 372,00
ENS/Subvention Savigny-le-Temple pour le CRRG	2008	140 000,00	120 000,00
ENS/Subventions acquisition ou aménagement	2009	200 000,00	64 738,00
ENS/Subventions randonnée	2009	200 000,00	16 292,00
Total des CP 2010			758 692,69

Les crédits inscrits sur l'ensemble des opérations « subventions acquisition ou aménagement » et « subventions randonnée » correspondent aux aides à verser aux collectivités en fonction de l'avancement de chacun des projets subventionnés.

1) Subventions acquisition ou aménagement ENS :

En 2009, 8 collectivités ont été aidées par le Département :

- Dans le cadre de la politique relative à l'acquisition et l'aménagement d'espaces naturels sensibles, les communes de Chaumes-en-Brie pour l'acquisition de 26 parcelles situées dans le périmètre de préemption créé au titre des espaces naturels sensibles, mais aussi Chessy et Boulancourt pour l'acquisition d'une parcelle et Pommeuse pour la démolition d'un bâtiment.

- Les communes de Montévrain pour l'aménagement de la dernière phase de travaux du parc du Mont Evrin, Nemours pour l'aménagement de sa forêt communale, Saint-Fargeau-Ponthierry pour l'aménagement du bois de Champagne et Villemer, pour l'acquisition d'un parc.

2) Subventions randonnée

En 2009, dix-huit collectivités ont bénéficié d'aides départementales dans le cadre de la politique relative à l'acquisition, la réhabilitation et l'aménagement de chemins de randonnée. Pour les plus importants, on peut notamment citer la commune de Flagy pour la réfection de petit patrimoine, celles de Torcy et de Saints pour la réfection de leur lavoir.

3) Subvention à la Commune de Savigny-le-Temple pour le CRRG

Le Centre Régional des Ressources Génétiques, actuellement porté par la ville de Savigny-le-Temple, poursuit l'élaboration de la réhabilitation des bâtiments et la construction d'une serre pour leurs activités. L'année 2009 a concerné le lancement de la maîtrise d'œuvre, qui devrait finaliser son projet en 2010.

Le total des crédits de paiement 2010 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 868 692,69 € pour les dépenses d'investissement.

C – PROGRAMME « ESPACES NATURELS SENSIBLES / AUTRES DÉPENSES ET RECETTES »

C - I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

C - I – 1 OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
ENS/Frais de communication	33 000
ENS/Frais de fonctionnement	103 700
ENS/Frais ONF	500 000
ENS/Subvention partenariat biodiversité	300 000
ENS/Subvention partenariat	554 000
Restitution sur taxe ENS	1 000
Total de l'enveloppe de dépenses 2010	1 491 700

Les opérations proposées sont reconduites comme l'an passé.

1) Frais de communication

Les crédits inscrits correspondent à l'organisation du troisième colloque sur la biodiversité, destiné à présenter les résultats et le premier tome relatif à la flore seine-et-marnaise de l'Atlas dynamique de la biodiversité. Un document de présentation des ENS départementaux est également prévu.

2) Frais de fonctionnement

Il s'agit de l'ensemble des coûts relatifs au fonctionnement du service (prestations de service, frais de déplacement, maintenance et entretien du matériel, fournitures...).

3) Frais ONF

Ces crédits sont équivalents à ceux de 2009 et correspondent à la participation départementale aux travaux de nettoyage menés par l'Office National des Forêts (ONF), dans les forêts domaniales seines-et-marnaises, en vue de l'amélioration de l'accueil du public.

4) Subventions partenariats biodiversité

Cette opération s'inscrit dans la poursuite de la réalisation de l'Atlas Dynamique de la Biodiversité, dont les inventaires se termineront en 2010. En conséquence, le montant proposé est inférieur à celui de 2009, compte-tenu de l'avancée des travaux de l'Atlas.

5) Subventions partenariat

Cette opération est destinée à l'attribution de subventions à différents partenaires, notamment dans le domaine de la randonnée (54 500 €), de l'animation des espaces naturels sensibles (104 620 €), de l'entretien des espaces naturels régionaux (250 000 €), de l'animation et la gestion de la Réserve de Biosphère (60 000 €) ainsi que pour la gestion de l'activité vélorail par l'Office de Tourisme de La Ferté-Gaucher (84 131 €).

C - I – 2 RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2010

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses sur autorisations d'engagement antérieures au BP 2010 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération	CP 2010
ENS/Edition de l'atlas flore	2009	50 000	44 185
ENS/Schéma	2009	85 500	63 172
Total des CP 2010			107 357

Dans ces deux cas, il s'agit de poursuivre les actions engagées en 2009 qui traduisent deux applications des connaissances acquises dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité. L'une concerne la publication de l'ouvrage relatif à la flore, qui sera livré en juin 2010, l'autre est relative au schéma des ENS, qu'il est prévu d'achever en 2010.

Le total des crédits de paiement 2010 s'élève à 1 599 057 € pour les dépenses de fonctionnement. Globalement sur ce programme les crédits sont en diminution de plus de 22 % en

comparaison au BP 2009, liée en partie à la non reconduction des aides à la gestion différenciée des bases de loisirs et à la diminution des aides au partenariat biodiversité.

C - II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
ENS/Atlas biodiversité	90 000
ENS/Autres recettes	7 800
Taxe ENS	5 500 000
Total de l'enveloppe de recettes 2010	5 597 800

1) Atlas de la biodiversité

Cette recette s'inscrit dans le cadre des actions soutenues au titre du droit commun du Contrat Particulier Région Département 2007-2013, pour la poursuite des projets liés à la réalisation de l'Atlas dynamique de la biodiversité.

2) Autres recettes

Cette inscription concerne la redevance relative à l'occupation du Domaine de La Haye et la vente de coupes de bois.

3) Taxe ENS

Il s'agit de l'inscription des recettes perçues au titre de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS).

C - III - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

C - III - 1 OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2010
ENS/Forêts domaniales	140 000	20 000
ENS/Matériel	60 000	60 000
Total de l'AP de dépenses 2010	200 000	80 000

1) Forêts domaniales

L'ONF bénéficie de subventions départementales d'investissement, afin de préserver la biodiversité et d'améliorer les conditions d'accueil du public en forêts domaniales, celles-ci étant réparties sur l'ensemble du territoire seine-et-marnais.

En 2009, le Département a décidé de poursuivre ce partenariat financier avec l'ONF par la mise en place d'une convention de subvention, signée le 26 mai 2009. Le montant de la subvention annuelle est de 140 000 €. Il est fixé pour une durée de 3 ans.

Le comité de pilotage chargé d'étudier le programme proposé par l'ONF, réuni le 19 novembre 2009, a retenu pour 2010 les interventions suivantes :

▪ Forêt de Fontainebleau :

- Travaux d'aménagement d'une seconde boucle de stationnement
 - site de la Grande Vallée (2^{ème} tranche)
 16 300 €
- Travaux de stabilisation d'une liaison pour les cyclistes à Dammarie-les-Lys 23 700 €
- Travaux de sécurisation de sites de varappe et lutte contre l'érosion 9 000 €
- Travaux de modernisation de l'information sur les aires d'accueil du massif 10 000 €

▪ Forêt domaniale des Trois Pignons :

- Travaux de restructuration de l'accueil sur le massif des Trois Pignons 40 000 €

▪ Forêt de Notre-Dame :

- Liaison inter-forêts : suivi et inventaire (tranche 1) - études 16 000 €
- Liaison inter-forêts : travaux de reprise des alignements et travaux paysagers 15 000 €

▪ Forêt de Villefermoy :

- Curage de mares et entretien d'une plateforme à Balbuzard (travaux) 10 000 €

2) Matériel

Cette opération concerne le renouvellement et l'achat de certains matériels nécessaires à la gestion des ENS. Elle est en augmentation par rapport à 2009 de 50 % afin de permettre le renouvellement d'un GPS pour le suivi parcellaire des ENS et les localisations faune/flore, dans le cadre des inventaires réalisés en interne sur nos sites. Il est également prévu de renouveler du matériel pour l'activité vélorail de l'ENS « Le Val du Haut Morin » (mise au norme du système de freinage).

C - III - 2 RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2010

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses antérieures au BP 2010 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

Libellé de l'opération	Année de	Montant de	CP 2010
------------------------	----------	------------	---------

	création	l'opération	
ENS/Forêts domaniales	2006	140 000	17 000
ENS/Forêts domaniales	2007	140 000	4 000
ENS/Forêts domaniales	2008	140 000	98 500
ENS/Forêts domaniales	2009	140 000	76 400
Total des CP 2010			195 900

Les opérations relatives aux forêts domaniales, votées antérieurement, se poursuivent. Les aides accordées sont versées à l'ONF en fonction de l'avancement des études et des travaux.

Le total des crédits de paiement 2010 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 275 900 € pour les dépenses d'investissement.

En conclusion, je vous propose d'approuver :

pour les dépenses d'investissement,

- la création des opérations 2010,

pour les dépenses de fonctionnement,

- la liste des subventions proposées à l'étape budgétaire.

Les propositions d'inscriptions de crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement seront reprises et votées par chapitre dans le rapport « Projet de budget primitif pour l'exercice 2010 ».

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 1/06 A des rapports soumis à la commission
n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Rapporteurs : M. DEY
Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

M. CALVET
Commission n° 7 - Finances

Séance du 29 Janvier 2010

OBJET : Budget primitif 2010 : Espaces Naturels Sensibles.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances

DECIDE

Article 1 : sur le programme « espaces naturels sensibles / études, acquisitions et travaux réalisés par le département »

Pour les dépenses d'investissement :

- d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2010 des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
ENS/Acquisitions	300 000
ENS/Aménagement du bois Lecomte	650 000
ENS/Etudes et travaux	40 000
Total de l'AP de dépenses 2010	990 000

Article 2 : sur le programme « espaces naturels sensibles / subventions aux communes »

I - Pour les dépenses d'investissement :

- d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2010 des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
ENS/Subventions acquisition ou aménagement	300 000
ENS/Subventions randonnée	200 000
Total de l'AP de dépenses 2010	500 000

II - Pour les dépenses de fonctionnement :

- de créer l'enveloppe prévisionnelle de subventions suivantes :

Enveloppe de subvention	CP / AD*	BP 2010
ENS/Subventions entretien communes et EPCI	CP	200 000

**à répartir ultérieurement en Commission Permanente ou Assemblée départementale*

Article 3 : sur le programme « espaces naturels sensibles / autres dépenses et recettes »

I - Pour les dépenses d'investissement :

- d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2010 des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
ENS/Forêts domaniales	140 000
ENS/Matériel	60 000
Total de l'AP de dépenses 2010	200 000

II - Pour les dépenses de fonctionnement :

- de créer les enveloppes prévisionnelles de subventions suivantes :

Enveloppes de subvention	CP / AD*	BP 2010
ENS/Subvention partenariat biodiversité	CP	300 000
ENS/Subvention partenariat	AD	554 000

**à répartir ultérieurement en Commission Permanente ou Assemblée départementale0*

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

Dossier n° 1/06 B des rapports soumis à la commission
n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Rapporteurs : M. DEY
Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

M. CALVET
Commission n° 7 - Finances

Séance du 29 Janvier 2010

OBJET : Convention financière avec l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France relative à l'acquisition des « Olivettes » à Trilbardou.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la décision du Conseil général du 30 janvier 2009 relative à la politique en faveur des espaces naturels sensibles,

VU la décision de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France du 22 septembre 2009 attribuant une aide financière au Département pour l'acquisition des « Olivettes » à Trilbardou,

VU le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances

DECIDE

D'autoriser le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, le projet de convention avec l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, joint en annexe de la présente délibération, accordant une aide financière au Département d'un montant 256 342 € pour l'acquisition des « Olivettes » à Trilbardou.

LE PRESIDENT,

**CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE RELATIVE
A L'ACQUISITION ET A L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES VERTS**

ENTRE :

L'AGENCE DES ESPACES VERTS DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
Etablissement Public administratif régional créé par l'article 5 de la loi n° 76-394 du 6 mai 1976 portant création et organisation de la Région d'Ile-de-France, régi par les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) (articles L. 4113-2 et les articles R. 4113-1 à R. 4113-16), représentée par son Président dûment habilité en vertu de la délibération n°09-30 en date du 24 mars 2009 et de la délibération n°09-94 en date du 22 septembre 2009
ci-après mentionnée "l'Agence"

ET :

LE DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE (77)
représentée par (à remplir par le bénéficiaire)
dûment habilité en vertu de la délibération du (à remplir par le bénéficiaire)
ci-après mentionné "le Bénéficiaire"

ARTICLE 1^{ER} : OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objet d'octroyer une aide financière, pour l'opération énoncée ci-dessous à l'article 2, approuvée par décision du Conseil d'Administration de l'Agence n°09-085 du 22 Septembre 2009, et de préciser les obligations des parties.

ARTICLE 2 - OPÉRATION SUBVENTIONNÉE :

l'acquisition des étangs de la Boucle de Trilbardou sur le site "des olivettes"

ARTICLE 3 - MONTANT DE LA SUBVENTION :

Une subvention d'un montant de 256.342 € est attribuée au bénéficiaire, correspondant au taux de 20 % appliqué au montant de la dépense subventionnable 1.281.708 €.

N° d'engagement

ARTICLE 4 - CONDITIONS PRÉALABLES AUX DEMANDES DE VERSEMENTS DE LA SUBVENTION :

Pour obtenir le formulaire de demande de versement de la subvention, le bénéficiaire adressera en retour la présente convention en 1 exemplaire dûment signé, **accompagnée d'un RIB**. Il devra avoir complété préalablement les mentions suivantes :

. Comptable public : (à remplir par le bénéficiaire)

. Adresse : (à remplir par le bénéficiaire)

. En sa qualité de receveur de : (à remplir par le bénéficiaire)

Compte courant du Trésor
à la Banque de France..... (à remplir par le bénéficiaire)

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE :

Le bénéficiaire s'engage à :

- . conserver leur affectation d'espaces verts aux terrains acquis ou aménagés avec l'aide de l'Agence, conformément à l'article R. 4413-2 du CGCT,
- . ouvrir gratuitement au public les terrains acquis ou aménagés avec l'aide de l'Agence,
- . sans limite de temps, signaler à l'Agence toute intention de modification de l'affectation des terrains. Toute réaffectation, même partielle, à un usage autre que celui pour lequel la subvention a été attribuée, entraînera l'annulation et la restitution de la subvention,

- . dans les documents d'urbanisme, inscrire en zone A ou N les terrains et en espace boisé classé (trame TC) les bois et bosquets ; doter ces terrains des protections réglementaires propres à garantir leur inconstructibilité,
- . prendre en charge les frais d'entretien et de gestion,
- . faire connaître, par tous moyens adéquats, que l'opération définie à l'article 2 s'est faite avec le concours financier de l'Agence, en particulier :
 - a) des panneaux provisoires d'information seront installés durant les travaux,
 - b) une ou des plaques définitives en matériau pérenne seront apposées en situation de bonne visibilité, à compter de l'ouverture au public de l'espace vert,
 Ces supports porteront notamment le logo de l'AEV et la mention suivante :
 "Cet (espace vert ou coulée verte ou jardins familiaux, etc.) a été (créé ou rénové) avec le concours de l'Agence des Espaces Verts de la Région d'Ile-de-France".
 - c) un article mentionnant le concours de l'AEV sera publié dans le journal institutionnel ou le bulletin du bénéficiaire et deux exemplaires seront adressés à l'AEV,
 - d) un article mentionnant le concours de l'AEV sera publié sur le site internet du bénéficiaire et y figurera au moins pendant trois mois,
 - e) en cas de publication sous une autre forme (impression d'un carton d'invitation à l'inauguration, communiqué de presse, dépliant, ouvrage, supports divers, etc.), y faire figurer le logo de l'AEV et prendre attache le plus tôt possible (et impérativement au moins deux mois en avance) avec le service communication de l'AEV afin de convenir du détail des modalités concernant l'Agence.

ARTICLE 6 - DÉLAI DE RÉALISATION ET CONDITIONS DE VERSEMENT:

Le bénéficiaire s'engage à faire connaître l'échéancier prévisionnel de réalisation de l'opération et, au début de chaque exercice, le montant des dépenses à réaliser au cours de l'année. L'opération devra avoir connu un début d'exécution dans les deux ans suivant la date d'attribution de la subvention, **faute de quoi la subvention sera annulée.** L'Agence **annulera** la fraction non versée d'une subvention si l'opération n'a pas donné lieu à paiement pendant deux années consécutives. La dernière demande de versement devra être reçue par l'Agence au plus tard 4 années après la date d'attribution de la subvention, **faute de quoi le solde de celle-ci sera annulé.**

ARTICLE 7 - MODALITÉS DU CONTRÔLE DE L'AGENCE :

Le bénéficiaire s'engage à :

- fournir toutes les pièces justificatives des dépenses réalisées conformément à l'imprimé de demande de versement
- permettre l'accès des lieux au personnel de l'Agence

ARTICLE 8 - RESTITUTION DE LA SUBVENTION :

En cas d'annulation de tout ou partie de la subvention, dans les cas énoncés aux articles 5 et 6, la somme à rembourser fera l'objet d'un titre de recouvrement à l'encontre du bénéficiaire. A la demande de versement du solde, le bénéficiaire transmet le bilan des subventions notifiées de l'ensemble des financeurs. Si le cumul des subventions publiques obtenues est supérieur à 100 % du montant de l'opération, l'Agence pourra demander le remboursement de la part dépassant ce seuil.

Fait, en 1 exemplaire, le.....

Pour l'AGENCE DES ESPACES VERTS
 Pour le Président du Conseil d'Administration de l'Agence
 des Espaces Verts de la Région d'Ile de France
 et par délégation,
 Le Directeur Général

Pour le BÉNÉFICIAIRE

Yves FAVRE

